

A PROJECTS FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500,00 €

Siège social : 3087 Rue de la Gare

59299 BOESCHEPE

801 108 424 RCS DUNKERQUE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 JANVIER 2024

(...)

QUATRIEME DECISION

Le mandat de la société SAFIR-AUDIT, commissaire aux comptes, étant arrivé à expiration et la société n'étant plus tenue d'avoir au moins un commissaire aux comptes, l'associé unique décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions et de ne pas le remplacer.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

-/-

Extrait certifié conforme par le Président.

Ondertekend door:

B3670F5F68184B7...

M. Anton VAN DEN NYDEN